

AVIS PUBLIC
AUX CITOYENS DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 04-2025

« EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE AINSI QUE DE DÉLÉGATION »

AVIS EST DONNÉ QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières a adopté, lors de la séance régulière du 17 juin 2025, le « Règlement N° 04-2025 en matière de contrôle et de suivi budgétaire, ainsi que de délégation ».

Les dispositions de ce règlement entrent en vigueur le 18 juin 2025, conformément à la loi.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, situé au 1166, boulevard Laure à Sept-Îles, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, où copie de ce règlement peut être obtenue. Elles peuvent également le consulter sur le site Internet de la MRC de Sept-Rivières au www.septrivieres.qc.ca.

DONNÉ à Sept-Îles, ce 18^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-cinq.

Elisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC de Sept-Rivières le 18 juin 2025 et l'avoir affiché sur le babillard prévu à cette fin à l'entrée principale du centre administratif de la MRC de Sept-Rivières le même jour.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-cinq.

Elisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière
